



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

VOL. 38, ÉDITION MENSUELLE N<sup>o</sup> 7  
28 juillet, 2013

Numéro de publication 40063779



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la  
**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**

[www.notmar.gc.ca/abonner/](http://www.notmar.gc.ca/abonner/)

**SOMMAIRE**

	Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité..... 1 à 10
Partie 2	Corrections aux cartes ..... 11 à 16
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime..... 17 à 19
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques ..... 20 à 24
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume ..... 25 à 27

Direction générale des services maritimes  
Aides à la navigation

## NOTES EXPLICATIVES

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°.

Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)

1 mille terrestre= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)

1 mètre= 3.28 pieds

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte et dans la partie 1. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

**Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion.** Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

**Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs.**

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans le *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*.

**En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.**

**Cartes marines et publications canadiennes** - Veuillez consulter l'*Avis No 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs Avril 2011* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes se référer au site Web suivant:

<http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp>

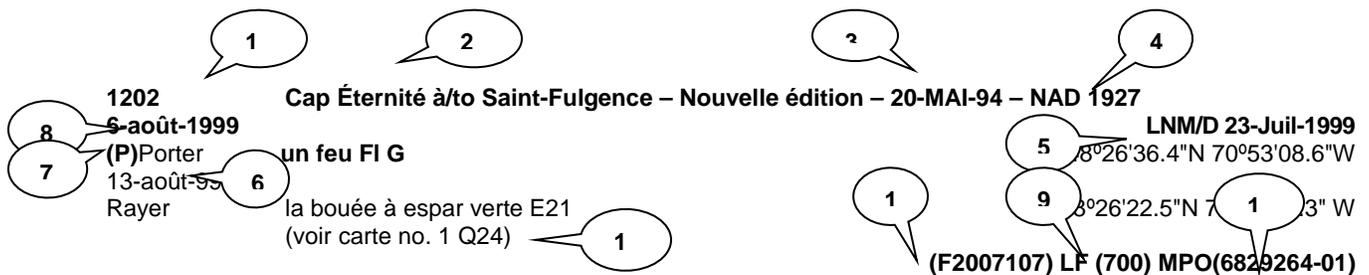
**NOTA:** This publication is also available in English.

## CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



- 1 - Numéro de la carte
- 2 - Titre de la carte
- 3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte
- 4 - Système de référence géodésique
- 5 - Dernière correction
- 6 - Modification de la carte

- 7 - Type d'avis
- 8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte
- 9 - Numéro du Livre des feux
- 10 - Numéro de référence du SHC
- 11 - Numéro de référence de la GCC
- 12 - Numéro de référence Carte no. 1

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou (**L**) dernier (**N**)Avis aux (**M**)navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

## MISE EN GARDE

### AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrite en vigueur sont disponibles sur le site de la Garde côtière canadienne à <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP>

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

#### **Terre Neuve et Labrador**

\* Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Centre SCTM de Port aux Basques  
49, rue Stadium  
Case postale 99  
**PORT AUX BASQUES, T-N-L AOM 1C0**  
Téléphone: (709) 695-2168  
Télécopieur: (709) 695-7784  
Courriel: [notshippax@dfo-mpo.gc.ca](mailto:notshippax@dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web: <http://www.ccg-gcc.gc.ca/f30407>

#### **Maritimes**

\* Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Centre SCTM de Sydney  
1190, Westmount Road  
**SYDNEY, N.E. B1R 2J6**  
Téléphone: (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676  
Facsimilé: (902) 564-2446  
Courriel: [notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca](mailto:notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web: <http://www.ccg-gcc.gc.ca/e0030406>

#### **Québec**

\* Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Centre SCTM de Les Escoumins  
5 rue Otis  
**LES ESCOUMINS, QC**  
G0T 1K0  
Téléphone: (418) 233-2308  
Facsimilé: (418) 233-3299  
Courriel: [Opsavis@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Opsavis@dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web: <http://www.marinfo.gc.ca/fr/avisecrits/index.asp>

#### **Centre & Arctique**

\* Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Services de communications et trafic maritimes  
Bureau des Avis à la navigation série « C »  
401 rue King Ouest,  
**PRESCOTT, ON K0E 1T0**  
Téléphone: (613) 925 0666 ou 1-800-265-0237  
Facsimilé: (613) 925 4519  
Courriel: [NotshipC&A@DFO-MPO.GC.CA](mailto:NotshipC&A@DFO-MPO.GC.CA)  
Site Web: [http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil\\_notship](http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil_notship)

\* Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Centre SCTM de Iqaluit  
Bureau des Avis à la navigations série « A » et série « H »  
Case postale 189  
**IQALUIT, NU X0A 0H0**  
Téléphone: (867) 979-5269  
Facsimilé: (867) 979-4264  
Courriel: [IQANORDREG@INNAV.GC.CA](mailto:IQANORDREG@INNAV.GC.CA)  
Site Web: [http://www.ccg-cc.gc.ca/fra/GCC/Accueil\\_notship](http://www.ccg-cc.gc.ca/fra/GCC/Accueil_notship)

\* Services disponibles en français et en anglais.

## ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

### ACCÈS WEB

Nous offrons une fonction qui permet aux abonnés à notre service en ligne de recevoir la version électronique mensuelle intégrale des Avis aux navigateurs.

Nous tenons également à encourager nos clients à visiter le site Web <http://www.notmar.gc.ca/abonner/> pour s'abonner à ce service.

Les utilisateurs qui souhaitent recevoir des mises à jour pour leurs cartes peuvent créer un « profil d'utilisateur » à partir du site Web –

<http://www.notmar.gc.ca/search/mycharts-eng.php?czoXOToibnRtPXN0ZXBfb25lJmXhbmc9ZSI7>.

Cet attribut permet aux usagers d'enregistrer les cartes marines qu'ils possèdent. Les personnes inscrites sont automatiquement avisées via un courriel lorsqu'un Avis aux navigateurs qui touche ses cartes est publié

---

**INDEX**

---

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.....	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.....	2
*701 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.....	3
*702 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.....	3
*704 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS – 2013 – MODIFICATION À L'AVIS D28 - RECHERCHE ET SAUVETAGE DANS LES SECTEURS RELEVANT DU CANADA.....	3
*705 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1).....	6
*706 TRANSPORT CANADA - BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES.....	7
*707 TRANSPORT CANADA - BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES - (TP 3231) - 2013.....	7
*708 OWEN SOUND TO / À GIANT'S TOMB ISLAND – FEUILLE 1 – BASE DE VITESSE.....	8
*709 LUNENBURG BAY - BOUÉE À ESPAR ENLEVÉE.....	8
*710 PICTOU HARBOUR – FEUX D'ALIGNEMENT SUPPRIMÉS.....	9
*711(P) TUSKET ISLANDS TO/À CAPE ST. MARYS – BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.....	9
*712(P) WEST POINT À/TO BAIE DE TRACADIE – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS.....	9
*713(P) BOUGHTON RIVER – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS.....	10
*714 PLANS BAIE DES CHALEURS / CHALEUR BAY - CÔTE SUD / SOUTH SHORE – RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES BOUÉES.....	10
*715(T) ST. MARY'S RIVER – SAULT ST. MARIE - BELLEVUE MARINA – BOUÉE À ESPAR MOUILLÉE TEMPORAIREMENT.....	10
*716 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) – 2013.....	17

**INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE**

<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>	<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>	<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>
1316	11	4906	9		
1551	11	4920	10		
2283	8	4921	10		
3410	3	6021	16		
3447	3	6022	16		
4013	11	6421	3		
4023	11	6423	3		
4124	11, 12	6424	3		
4243	9	6425	3		
4302	12, 13	6427	3		
4328	8, 13	6432	3		
4340	13	7486	16		
4342	14				
4379	14, 15				
4403	15				
4404	15				
4420	15				
4437	9, 15				
4453	3				
4454	3				
4455	3				

**PARTIE 1**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.**

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à [shcinfo@dfm-mpo.gc.ca](mailto:shcinfo@dfm-mpo.gc.ca)

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.**

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <http://www.notmar.gc.ca/rechercher/notmar-fra.php>

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.**

**ÉDITIONS DES CARTES**

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

**CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"**

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

**NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"**

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

**RÉIMPRESSIONS**

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent être consultées à <http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp>

**PARTIE 1**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.**

**Contexte**

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

**Soins à apporter à votre carte ISD**

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.**

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (*ECDIS*) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (*ECDIS*) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition 7/2013**

**PARTIE 1  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**\*701 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
<b>Nouvelle édition</b>					
3410	Sooke Inlet to/à Parry Bay	1:20000	17-MAI-2013	2	20.00
3447	Nanaimo Harbour and/et Departure Bay	1:10000	21-DÉC-2012	2	20.00
4453	Île à La Brume à/to Pointe Curlew	1 :70000	14-DÉC-2012	1	20.00
4454	Pointe Curlew à/to Baie Washtawouka	1 :70000	16-NOV-2012	1	20.00
4455	Baie Washtawouka à/to Baie Piashti	1:69950	22-FEV-2013	1	20.00
6421	Hardie Island to/à Fort Good Hope Kilometre 1040 / Kilometre 1100	1:50000	10- MAI -2013	4	12.00
6423	Askew Islands to/à Bryan Island Kilometre 1180 / Kilometre 1240	1:50000	10- MAI -2013	4	12.00
6424	Bryan Island to/à Travaillant River Kilometre 1240 / Kilomètre 1325	1:50000	10- MAI -2013	4	12.00
6425	Travaillant River to/à Adam Cabin Creek Kilometre 1325 / Kilomètre 1400	1:50000	10- MAI -2013	4	12.00
6427	Point Separation to/au Aklavik Channel Kilometre 1480 / Kilomètre 1540	1:50000	10- MAI -2013	4	12.00
6432	Kilometre/Kilomètre 1500 to/à Inuvik East Channel	1:20000	10- MAI -2013	4	12.00

**\*702 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

NOUVEAUX PRODUITS	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA273422	Bylot Island and Adjacent Channels
CA273424	Jones Sound
CA379093	Pointe Curlew à/to Baie Washtawouka
CA479136	Baie Washicoutai
CA479137	Baie Coacoachou
<b>Retirées en permanence</b>	
CA470417	Continuation B (Head of Seymour Inlet)
CA470418	Continuation C (Frederick sound)
CA570175	Okeover Inlet
CA570250	Duncan Bay

**\*704 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS  
- 2013 - MODIFICATION À L'AVIS D28 - RECHERCHE ET SAUVETAGE DANS LES SECTEURS RELEVANT  
DU CANADA.**

**AVIS D28  
D28 – PAGE 5 et 6 de 9**

**RAYER**

**Réponse à un signal de détresse**

**384.(1)** *Le capitaine d'un navire canadien en mer, dès qu'il reçoit, d'une source quelconque, un signal qu'un navire ou un aéronef ou une embarcation rescapée de navire ou d'aéronef est en détresse, doit se porter en toute diligence au secours des personnes en détresse et les en informer, si possible, mais s'il en est incapable ou si, en raison des circonstances*

Pêches et Océans Canada – Publication officielle de la Garde côtière canadienne

**PARTIE 1**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

*spéciales, il juge la chose déraisonnable ou inutile, il doit inscrire au journal de bord réglementaire de son navire, la raison pour laquelle il a omis de le faire.*

**Réquisition de navires**

- (2) *Le capitaine d'un navire en détresse, après avoir consulté, autant que possible, les capitaines des navires qui ont répondu à son signal de détresse, peut réquisitionner tel ou tels de ces navires qu'il juge le plus en mesure de porter secours, et le capitaine de tout navire canadien ainsi réquisitionné doit se conformer à la réquisition en continuant à se rendre à toute vitesse au secours du navire en détresse.*

**Libération de l'obligation**

- (3) *Le capitaine d'un navire est dégagé de l'obligation imposée par le paragraphe (1) lorsqu'il apprend qu'un ou plusieurs navires autres que le sien, ont été réquisitionnés et se conforment à cette réquisition.*

**Autre libération**

- (4) *Le capitaine d'un navire est dégagé de l'obligation imposée par le paragraphe (1) et, en cas de réquisition de son navire, est dégagé de l'obligation imposée par le paragraphe (2), si les personnes en détresse ou le capitaine d'un autre navire ayant atteint ces personnes l'informent que le secours n'est plus nécessaire.*

**Infraction et peine**

- (5) *Le capitaine d'un navire canadien qui contrevient au présent article est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende maximale de cinq cents dollars ou d'un emprisonnement maximal d'un an.*

Droit l'indemnité de sauvetage

- (6) *Le présent article n'a pas pour effet de porter atteinte aux dispositions de l'article 451, et l'observation par le capitaine d'un navire des dispositions du présent article ne porte pas atteinte à son droit à l'indemnité de sauvetage ni à celui d'une autre personne.*

**Le ministre peut nommer des coordonnateurs de sauvetage**

- 385.**(1) *Le ministre peut nommer des personnes qui seront connues sous la désignation de coordonnateurs de sauvetage et chargées des opérations de recherche et de sauvetage dans les eaux canadiennes et en haute mer au large du littoral du Canada.*

**Autorité des coordonnateurs de sauvetage**

- (2) Dès qu'il est informé qu'un bâtiment, un aéronef ou leurs embarcations et radeaux de sauvetage sont en détresse ou manquent à l'appel dans les eaux canadiennes ou en haute mer au large du littoral du Canada, dans des circonstances indiquant que le bâtiment, l'aéronef ou les embarcations et radeaux de sauvetage peuvent être en détresse, un coordonnateur de sauvetage peut :
- a) enjoindre à tous les bâtiments se trouvant dans le rayon qu'il spécifie de lui signaler leur position;
  - b) enjoindre à tout bâtiment de participer à la recherche du navire, de l'aéronef ou des embarcations et radeaux de sauvetage ou d'autre façon de leur porter secours;
  - c) donner les autres ordres qu'il juge nécessaires pour les opérations de recherche et de sauvetage du bâtiment, de l'aéronef ou des embarcations et des radeaux de sauvetage.

**Infraction et peine**

- (3) Tout capitaine ou toute personne responsable d'un bâtiment dans les eaux canadiennes ou d'un bâtiment canadien en haute mer au large du littoral du Canada qui omet de se conformer à un ordre donné par un coordonnateur de sauvetage ou par une personne agissant sous la direction de ce dernier commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de cinq cents dollars et un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines.

Défense

- (4) Aucun capitaine ni aucune personne responsable d'un bâtiment ne peuvent être déclarés coupables d'une infraction prévue au paragraphe (3) si ce capitaine ou cette personne établissent qu'en se conformant à l'ordre d'un

**PARTIE 1**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

coordonnateur de sauvetage ou d'une personne agissant sous la direction de ce dernier, ils auraient exposé leur bâtiment ou remorque, ou les personnes à bord, à un danger grave.

**AVIS D28**

**RÉFÉRENCE**

Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada – 25 juin, 2013 <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C-10.15.pdf>

**AVIS D28**

**D28 – PAGE 5 et 6 de 9**

**AJOUTER**

**OPÉRATIONS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE**

Désignation de coordonnateurs de sauvetage

**130.** (1) Le ministre peut désigner des coordonnateurs de sauvetage chargés des opérations de recherche et de sauvetage.

Autorité des coordonnateurs de sauvetage

(2) Dès qu'il est informé qu'une personne, un bâtiment ou un aéronef sont en détresse, ou manquent à l'appel dans les eaux canadiennes ou en haute mer au large du littoral du Canada dans des circonstances indiquant que la personne, le bâtiment ou l'aéronef peuvent être en détresse, le coordonnateur de sauvetage peut :

- a) ordonner à tous les bâtiments se trouvant dans le rayon qu'il spécifie de lui signaler leur position;
- b) ordonner à tout bâtiment de participer à la recherche de la personne, du bâtiment ou de l'aéronef ou de leur porter secours d'une autre façon;
- c) donner les autres ordres qu'il juge nécessaires pour les opérations de recherche et de sauvetage de la personne, du bâtiment ou de l'aéronef;
- d) utiliser tout terrain si cela est nécessaire pour sauver la vie d'un naufragé.

Obligation de se conformer aux ordres

(3) Tout bâtiment dans les eaux canadiennes et toute personne à son bord et tout bâtiment, où qu'il soit, dont le capitaine est une personne qualifiée et toute personne à son bord sont tenus de se conformer aux ordres qui leur sont donnés en vertu du paragraphe (2).

Réponse à un signal de détresse

**131.** (1) Sous réserve des autres dispositions du présent article, le capitaine de tout bâtiment dans les eaux canadiennes et la personne qualifiée qui est le capitaine d'un bâtiment, où qu'il soit, dès qu'ils reçoivent, d'une source quelconque, un signal indiquant qu'une personne, un bâtiment ou un aéronef est en détresse, doivent se porter à toute vitesse à leur secours et, si possible, en informer les personnes en détresse et la source du signal.

Circonstances spéciales

(2) Si le capitaine est incapable de se porter au secours de la personne, du bâtiment ou de l'aéronef en détresse ou si, en raison de circonstances spéciales, il juge la chose déraisonnable ou inutile, il inscrit au journal de bord réglementaire de son bâtiment la raison pour laquelle il a omis de le faire.

Réquision de bâtiments

(3) Le capitaine d'un bâtiment en détresse peut réquisitionner pour lui porter secours un ou plusieurs des bâtiments qui ont répondu à son signal de détresse; le capitaine du bâtiment réquisitionné en eaux canadiennes et la personne qualifiée qui est le capitaine d'un bâtiment réquisitionné où qu'il soit doit continuer à se rendre à toute vitesse au secours du bâtiment en détresse.

**PARTIE 1  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Libération de l'obligation

(4) Le capitaine d'un bâtiment non réquisitionné est dégagé de l'obligation imposée par le paragraphe (1) dès qu'il apprend qu'un autre bâtiment a été réquisitionné et se conforme à la réquisition.

Autre libération

(5) Le capitaine d'un bâtiment est dégagé de l'obligation imposée par les paragraphes (1) ou (3) si les personnes en détresse ou le capitaine d'un autre bâtiment ayant atteint ces personnes l'informent que le secours n'est plus nécessaire.

INFRACTIONS ET PEINES

Contravention à la loi

- 137.** (1) Commet une infraction la personne ou le bâtiment qui contrevient :
- a) au paragraphe 131(1) (obligation de porter secours à des personnes en détresse);
  - b) au paragraphe 131(3) (obligation de se conformer à une réquisition);
  - c) à l'article 132 (obligation de prêter secours à une personne en danger de se perdre).

Peines

(2) L'auteur d'une infraction visée au paragraphe (1) encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 1 000 000 \$ et un emprisonnement maximal de dix-huit mois, ou l'une de ces peines.

Défense

(3) Une personne à bord d'un bâtiment ne peut être déclarée coupable d'une infraction visée à l'un des alinéas (1)a) à c) si elle établit qu'elle croyait, pour des motifs raisonnables, qu'en se conformant aux paragraphes 131(1) ou (3) ou à l'article 132, selon le cas, elle aurait mis en danger des vies, le bâtiment ou un autre bâtiment.

**\*705 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1).**

**EN VIGUEUR JUSQU'AU 28 juin, 2013  
(RÉVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)**

2283	1207(P)/06
2305	1204(P)/08
3053	19 JANV(P)/01
4140	108(P)/13; 204(P)/13
4201	509(P) /13
4233	210(P)/12
4237	1107(P)/12, 1109(P)/12
4241	908(P)/12
4266	608(P)/12, 609(P)/12
4277	1110(P)/12
4281	1111(P)/11
4306	611(P)/12
4328	1106(P)/12
4365	406(P)/13
4377	405(P)/13
4396	510(P)/13
4426	1111(P)/12, 1112(P)/12
4437	1205(P)/12
4909	613(P)/12, 810(P)/12
4911	811(P)/12
6267	112(P)/06
7010	153(T)/99
LC7011	153(T)/99

PARTIE 1  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

\*706 TRANSPORT CANADA - BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES.

Ceci est pour vous informer que de nouveaux Bulletins de la sécurité des navires ont été récemment publiés sur le site Web de Transports Canada à :

<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-2013-01-fra.htm>

<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-2013-02-fra.htm>

<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-2013-03-fra.htm>

<http://www.tc.gc.ca/eng/marinesafety/bulletins-2013-04-eng.htm>

<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-2013-05-fra.htm>

<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-2013-06-fra.htm>

\*707 TRANSPORT CANADA - BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES - (TP 3231) - 2013.

Les bulletins de la Sécurité des navires abordent des questions de sécurité à l'égard des navires. Ils ne comportent aucun coût et sont publiés au besoin. La liste complète des bulletins de la sécurité des navires se trouve sur le site Web de Transports Canada à <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-menu.htm>

Si vous n'avez pas accès à notre site Web et désirez faire partie de la liste d'envoi des bulletins de la sécurité des navires, veuillez en faire la demande auprès de Sécurité maritime, dont les coordonnées figurent ci-après. Nous demandons votre coopération, en distribuant des copies de cette liste à vos collègues, aux propriétaires de bateau et/ou aux compagnies maritimes, pour les mettre au courant de l'existence de ces bulletins.

Si c'est la première fois que vous recevez le bulletin, votre nom n'est probablement pas sur la liste d'envoi de Transports Canada. Si vous souhaitez y être ajouté, veuillez envoyer votre demande à l'adresse de Sécurité maritime ci-dessous.



**Quoi faire pour rester à jour sur les nouveaux bulletins publiés**

Pour recevoir les Bulletins de la sécurité des navires par voie électronique, sélectionnez l'adresse Internet suivante et suivez les instructions sur la façon de s'inscrire au service d'avis du **bulletin électronique** ou des services de **flux RSS**. Le service d'avis du bulletin électronique envoie une notification à votre boîte courriel, tandis que flux RSS envoie un avis à votre navigateur Internet quand une nouvelle SSB devient disponible sur notre site à <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-menu.htm>.

**Les bulletins de la sécurité des navires (BSN) Nouveaux et/ou Modifiés – 2013**

No du bulletin	Titre du bulletin	Date créée
06/2013	NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES PRODUITES PAR LES BÂTIMENTS, TRANSBORDEMENTS D'HYDROCARBURES ENTRE BÂTIMENTS ET EAUX GRISES (Ce bulletin a été remplacé par Bulletin 03/2012)	2013-05-15
05/2013	Nouveau règlement sur les émissions atmosphériques produites par les bâtiments : CONFORMITÉ AUX NORMES RELATIVES AUX ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES	2013-05-14
04/2013	Nouveau règlement sur les émissions atmosphériques produites par les bâtiments : RAPPORTS À PRÉSENTER LORSQUE LE CARBURANT CONFORME N'EST PAS DISPONIBLE	2013-05-13
03/2013	Nouveau règlement sur les émissions atmosphériques produites par les bâtiments : PLANS DE MOYENNE DE LA FLOTTE ET RAPPORTS ANNUELS	2013-05-10
02/2013	Nouveau règlement sur les émissions atmosphériques produites par les bâtiments : PROPOSITION D'AUTRES OPTIONS POUR ASSURER LA CONFORMITÉ	2013-05-09

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition 7/2013**

**PARTIE 1  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

01/2013	Nouveau règlement sur les émissions atmosphériques produites par les bâtiments : CONFORMITÉ AUX NORMES EN MATIÈRE DE RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE	2013-05-08
---------	---	------------

**Publications de Transports (TPs) Nouveaux et/ou Modifiés – 2013**

<b>Publication No</b>	<b>Titre</b>	<b>Date</b>
<a href="#">TP 15015</a>	TP 15015 - Sensibilisation à la sûreté des petits bateaux de pêche <b>Nouveau</b>	2010
<a href="#">TP 15016</a>	TP 15016 - Sensibilisation à la sûreté des petites embarcations de plaisance <b>Nouveau</b>	2010
<a href="#">TP 15017</a>	TP 15017 - Sensibilisation à la sûreté des installations pour petits bâtiments <b>Nouveau</b>	2010
<a href="#">TP 15018</a>	TP 15018 - Sensibilisation à la sûreté des petits bâtiments et des installations pour petits bâtiments <b>Nouveau</b>	2010
<a href="#">TP 10935</a>	TP 10935 – Cour de base sur simulateur de salle des machines <b>Mise à jour</b>	2011
<a href="#">TP 13430</a>	TP 13430 – Norme de jaugeage des bâtiments <b>Mise à jour</b>	2012
<a href="#">TP 15211</a>	TP 15211 - Supplément canadien à la convention solas <b>Nouveau</b>	2012
<a href="#">TP 15180</a>	TP 15180 - Lignes directrices concernant la construction, l'inspection, la certification et l'exploitation de remorqueurs de moins de 24 mètres de longueur <b>Nouveau</b>	2013
<a href="#">TP 14707</a>	TP 14707 - Plan d'urgence sur les lieux de refuge - Région des Prairies et du Nord <b>Nouveau</b>	2013

On peut obtenir des exemplaires de ces bulletins et publications en s'adressant à:

Transports Canada  
Sécurité maritime (AMSBA)  
Tour C, Place de Ville  
9<sup>ème</sup> étage, 330, rue Sparks  
Ottawa, Ontario, K1A 0N5

Site web: **Bulletin de la sécurité des navires:** <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-menu.htm>  
**Publication de transports:** <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/tp-menu-515.htm>

Si vous avez des questions, ou si vous souhaitez recevoir des copies papier des bulletins, communiquez avec la Direction générale de la sécurité maritime de Transports Canada par :

Courriel : .....[securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca](mailto:securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca)  
Téléphone : .....613-991-3135  
Sans frais (maritime) : .....1-866-995-9737  
Téléimprimeur (ATS) : .....1-888-675-6863  
Télécopieur : .....613-991-2081

**\*708 OWEN SOUND TO / À GIANT'S TOMB ISLAND – FEUILLE 1 – BASE DE VITESSE.**

Référence: Carte: 2283 (P) Avis 31-MAR-2001 est annulé

**\*709 LUNENBURG BAY - BOUÉE À ESPAR ENLEVÉE.**

Référence: Avis 1106(P)/2013 est annulé (Carte 4328)

(F2013-010)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition 7/2013**

**PARTIE 1  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**\*710 PICTOU HARBOUR – FEUX D'ALIGNEMENT SUPPRIMÉS.**

Référence: Avis 1205(P)/2013 est annulé (Carte 4437)

(G2013-041)

**\*711(P) TUSKET ISLANDS TO/À CAPE ST. MARYS – BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Référence: Carte: 4243

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante:

Bouée lumineuse Port Maitland NU2 LF 250.01 (43° 59' 12".12"N 66° 09' 40.38"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, à

Surintendant intérimaire,  
Aides à la navigation et Voies navigables,  
Garde côtière canadienne,  
Boîte postale 5667,  
St. John's, T-N,  
A1C 5X1

Téléphone: 709-772-5195  
Courriel: [LlewellynD@DFO-MPO-GC.CA](mailto:LlewellynD@DFO-MPO-GC.CA).

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2013-013)

**\*712(P) WEST POINT À/TO BAIE DE TRACADIE – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS.**

Référence: Carte: 4906

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes:

Feux d'alignement Pointe Sapin LL1160; 1161 (46° 57' 47.2"N 64° 49' 49.9"W) env.

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, à

Surintendant intérimaire,  
Aides à la navigation et Voies navigables,  
Garde côtière canadienne,  
Boîte postale 5667,  
St. John's, T-N,  
A1C 5X1

Téléphone: 709-772-5195  
Courriel: [LlewellynD@DFO-MPO-GC.CA](mailto:LlewellynD@DFO-MPO-GC.CA).

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2013-086, 087)

PARTIE 1  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

**\*713(P) BOUGHTON RIVER – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS.**

Référence: Carte: 4921

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes:

Feux d'alignement Annandale LL949; 950 (46° 15 32.9"N 62° 25' 19.9"W) env.

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, à

Surintendant intérimaire,  
Aides à la navigation et Voies navigables,  
Garde côtière canadienne,  
Boîte postale 5667,  
St. John's, T-N,  
A1C 5X1

Téléphone: 709-772-5195  
Courriel: [LlewellynD@DFO-MPO-GC.CA](mailto:LlewellynD@DFO-MPO-GC.CA).

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2013-090, 091)

**\*714 PLANS BAIE DES CHALEURS / CHALEUR BAY - CÔTE SUD / SOUTH SHORE – RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES BOUÉES.**

Référence: Carte: 4920

Shippegan South Gully, une bouée conique rouge, marquée TJ28 a été mouillée par: 47° 43' 26.2"N 64° 40' 01.9"W  
Shippegan South Gully, la bouée à espar verte TJ29 a été enlevée ( 47° 43 33"N 64° 40' 02.6"W)  
Shippegan South Gully, une bouée à espar rouge marquée TJ30, a été mouillée par: 47° 43 34'.3"N 64° 39' 59.4"W  
Shippegan South Gully, la bouée à espar verte TJ31 a été enlevée ( 47° 43 39'.5"N 64° 40' 04.5"W)  
Shippegan South Gully, une bouée a espar rouge marquée TJ34 a été mouillée par: 47° 43 48'.8"N 64° 40' 05.8"W  
Shippegan South Gully, la bouée à espar verte TJ35 a été enlevée ( 47° 43 48'.5"N 64° 40' 08".6"W)

(G2013-075; 077; 078; 080; 081; 082)

**\*715(T) ST. MARY'S RIVER – SAULT ST. MARIE - BELLEVUE MARINA – BOUÉE À ESPAR MOUILLÉE TEMPORAIREMENT.**

Référence: Carte des États-Unis : 14884

Une bouée à espar verte marquée QC9, Porthand a été mouillée par 46° 30' 00.9"N 84° 18' 21.1"W

(D2013-008)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition /2013**

**PARTIE 2  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**1316 - Port de Québec - Nouvelle édition - 02-DÉC-2011 - NAD 1983**

19-JUIL-2013

LNMD. 28-JUIN-2013

Porter une profondeur de 3 mètres 8 décimètres  
(Voir la carte n° 1, I10)

46°48'41.5"N 071°12'05.8"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579003

*MPO(6408829-01)*

Porter une profondeur de 9 mètres 2 décimètres  
(Voir la carte n° 1, I10)

46°48'25.0"N 071°12'11.9"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579003

*MPO(6408829-02)*

**1551 - Continuation A - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 24-AOÛT-2001 - NAD 1983**

19-JUIL-2013

LNMD. 13-AOÛT-2010

Porter une bouée à espar de tribord rouge, marquée P8 (Voir la carte n° 1, Qf)

45°33'13.5"N 076°38'53.9"W

*(B2013014) MPO(6603887-01)*

**4013 - Halifax to/à Sydney - Nouvelle édition - 06-SEPT-2002 - NAD 1983**

26-JUIL-2013

LNMD. 19-AVR-2013

Remplacer la bouée charpente de tribord rouge QR par une bouée à espar cardinale Est  
lumineuse noire, jaune et noire Q(3) 10s

46°00'44.2"N 062°26'17.1"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376248

*(G2013084) LF(970.4) MPO(6306435-01)*

**4023 - Northumberland Strait / Déroit de Northumberland - Nouvelle édition - 27-DÉC-2002 - NAD 1983**

26-JUIL-2013

LNMD. 29-MARS-2013

Porter une bouée à espar cardinale Est lumineuse noire, jaune et noire Q(3) 10s,  
marquée NN  
(Voir la carte n° 1, Q130.3)

46°00'44.2"N 062°26'17.1"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286

*(G2013085) LF(970.4) MPO(6306435-02)*

**4124 - Letete Passage, Letang Harbour and/et Blacks Harbour - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983**

26-JUIL-2013

LNMD. 30-NOV-2012

Porter une ferme marine  
(Voir la carte n° 1, K48.2)

45°02'31.0"N 066°49'26.2"W

*MPO(6306398-01)*

Porter une ferme marine  
(Voir la carte n° 1, K48.2)

45°03'41.2"N 066°48'35.1"W



**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition /2013**

**PARTIE 2  
CORRECTIONS AUX CARTES**

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576679

*MPO(6306395-03)*

Porter une profondeur de 14 mètres, 2 décimètres  
(Voir la carte n° 1, I10)

45°38'27.7"N 061°25'05.3"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576679

*MPO(6306395-04)*

Porter une profondeur de 14 mètres, 3 décimètres  
(Voir la carte n° 1, I10)

45°38'27.6"N 061°25'01.8"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576679

*MPO(6306395-05)*

Porter une profondeur de 13 mètres, 9 décimètres  
(Voir la carte n° 1, I10)

45°38'27.2"N 061°24'58.4"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576679

*MPO(6306395-06)*

**4328 - Lunenburg Harbour - Nouvelle édition - 10-JUIL-1998 - NAD 1983**  
05-JUIL-2013

LNM/D. 23-NOV-2012

Rayer la bouée à espar de tribord rouge, marquée EH52  
(Voir la carte n° 1, Qf)

44°21'57.6"N 064°17'54.4"W

*(F2013010) MPO(6306399-01)*

**4340 - Grand Manan - Nouvelle édition - 10-JANV-2003 - NAD 1983**  
26-JUIL-2013

LNM/D. 27-NOV-2012

Porter une ferme marine  
(Voir la carte n° 1, K48.2)

44°43'25.0"N 066°43'07.6"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376330, CA576546

*MPO(6306397-01)*

Porter une ferme marine  
(Voir la carte n° 1, K48.2)

44°38'36.7"N 066°50'25.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376330

*MPO(6306397-02)*

Porter une ferme marine  
(Voir la carte n° 1, K48.2)

44°38'10.3"N 066°50'42.5"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376330

*MPO(6306397-03)*

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition /2013**

**PARTIE 2  
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	une ferme marine (Voir la carte n° 1, K48.2)	44°38'48.3"N 066°47'49.2"W
	Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376330	
		<i>MPO(6306397-04)</i>
Porter	une ferme marine (Voir la carte n° 1, K48.2)	44°37'44.8"N 066°49'56.4"W
	Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376330, CA476023	
		<i>MPO(6306417-01)</i>
<b>4342 - Long Island Bay - Nouvelle édition - 12-JUIL-2002 - NAD 1983</b>		
26-JUIL-2013		LNM/D. 10-FÉVR-2012
Porter	une ferme marine (Voir la carte n° 1, K48.2)	44°43'21.3"N 066°43'06.4"W
	Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376330, CA576546	
		<i>MPO(6306397-01)</i>
<b>4379 - Liverpool Harbour - Nouvelle édition - 18-JUIL-2003 - NAD 1983</b>		
05-JUIL-2013		LNM/D. 17-MAI-2013
Modifier	'metres' pour lire 'feet' vis-à-vis la note 'ELEVATIONS'.	44°03'18.4"N 064°39'35.0"W
		<i>MPO(6306407-01)</i>
Modifier	'metres' pour lire 'feet' vis-à-vis la note 'ELEVATIONS'.	44°03'16.0"N 064°39'50.0"W
		<i>MPO(6306407-02)</i>
Modifier	'mètres' pour lire 'pieds' vis-à-vis la note 'LES ALTITUDES'.	44°03'18.5"N 064°39'04.0"W
		<i>MPO(6306407-03)</i>
Modifier	'mètres' pour lire 'pieds' vis-à-vis la note 'LES ALTITUDES'.	44°03'15.5"N 064°39'17.0"W
		<i>MPO(6306407-04)</i>
Modifier	la légende '32' pour lire '36'.	44°01'54.4"N 064°37'59.5"W
		<i>MPO(6306407-05)</i>
Modifier	la légende '32' pour lire '36'.	44°01'07.0"N 064°39'35.0"W
		<i>MPO(6306407-06)</i>
Modifier	la légende '32' pour lire '36'.	44°01'35.0"N 064°40'09.0"W
		<i>MPO(6306407-07)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition /2013**

**PARTIE 2  
CORRECTIONS AUX CARTES**

Modifier la légende '32' pour lire '36'. 44°02'16.0"N 064°40'09.0"W  
MPO(6306407-08)

Modifier la légende '32' pour lire '36'. 44°02'33.7"N 064°38'45.0"W  
MPO(6306407-09)

**4403 - East Point to/à Cape Bear - Nouvelle édition - 04-AVR-2003 - NAD 1983**  
26-JUIL-2013 LNM/D. 22-JUIN-2012

Remplacer la bouée charpente de tribord rouge QR, marquée NN2 par une bouée à espar  
cardinale Est lumineuse noire, jaune et noire Q(3) 10s, marquée NN 46°00'44.2"N 062°26'17.1"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376248  
(G2013084) LF(970.4) MPO(6306435-01)

**4404 - Cape George to/à Pictou - Nouvelle édition - 12-MAI-2000 - NAD 1983**  
26-JUIL-2013 LNM/D. 22-JUIN-2012

Remplacer la bouée charpente de tribord rouge QR, marquée NN2 par une bouée à espar  
cardinale Est lumineuse noire, jaune et noire Q(3) 10s, marquée NN 46°00'44.2"N 062°26'17.1"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376248  
(G2013084) LF(970.4) MPO(6306435-01)

**4420 - Murray Harbour - Nouvelle édition - 26-JANV-2001 - NAD 1983**  
26-JUIL-2013 LNM/D. 22-JUIN-2012

Remplacer la bouée charpente de tribord rouge QR, marquée NN2 par une bouée à espar  
cardinale Est lumineuse noire, jaune et noire Q(3) 10s, marquée NN 46°00'44.2"N 062°26'17.1"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376248  
(G2013084) LF(970.4) MPO(6306435-01)

**4437 - Pictou Harbour - Nouvelle édition - 14-MARS-2003 - NAD 1983**  
05-JUIL-2013 LNM/D. 12-MARS-2010

Rayer le feu d'alignement postérieur FR101ft, l'alignement de route et l'azimut 144° / les  
azimuts 324° 45°40'32.0"N 062°43'37.8"W  
(Voir la carte n° 1, P20.2)  
(G2013040) LF(908) MPO(6306393-01)

Rayer le feu d'alignement antérieur FR 34ft 45°40'15.6"N 062°43'21.0"W  
(Voir la carte n° 1, P20.2)  
(G2013041) LF(907) MPO(6306394-01)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition /2013

PARTIE 2  
CORRECTIONS AUX CARTES

**4452 - Baie de Kégashka - Nouvelle édition - 22-MARS-2013 - NAD 1983**  
19-JUIL-2013

Coller l'annexe graphique Sous le bloc-titre de la carte

Télécharger l'annexe graphique - [http://www.chs-shc.gc.ca/patches/4452PA\\_20130619.pdf](http://www.chs-shc.gc.ca/patches/4452PA_20130619.pdf)

MPO(6408837-01)

**6021 - Lake Muskoka - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 30-JUIL-2004 - NAD 1983**  
19-JUIL-2013

LN/D. 23-NOV-2012

Rayer le feu, FI R 45°05'40.4"N 079°33'39.4"W  
(Voir la carte n° 1, P1, P10.4 & P11.2)

(D2013005) LF(1395) MPO(6603892-01)

Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée A20 45°05'39.3"N 079°33'39.2"W  
(Voir la carte n° 1, Qf, P1, P10.4 & P11.2)

(D2013006) LF(1395.3) MPO(6603893-01)

**6022 - Lake Rosseau and/et Lake Joseph - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 04-MARS-2005 - NAD 1983**  
19-JUIL-2013

LN/D. 28-JUIN-2013

Rayer le feu, FI R 45°05'41.0"N 079°33'41.0"W  
(Voir la carte n° 1, P1, P10.4 & P11.2)

(D2013005) LF(1395) MPO(6603892-01)

Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée A20 45°05'39.3"N 079°33'39.2"W  
(Voir la carte n° 1, Qf, P1, P10.4 & P11.2)

(D2013006) LF(1395.3) MPO(6603893-01)

Modifier PRIV pour lire MA6 vis-à-vis la bouée de tribord rouge 45°07'18.5"N 079°33'15.3"W  
(Voir la carte n° 1, Qf)

(D2013007) MPO(6603894-01)

**7486 - Igloolik - Carte nouvelle - 10-FÉVR-1989 - NAD 1983**  
19-JUIL-2013

LN/D. 07-MARS-2003

Porter un brise-lames joignant 69°22'41.1"N 081°46'56.5"W  
(Voir la carte n° 1, F4.1)

69°22'35.4"N 081°47'01.8"W

et 69°22'33.8"N 081°47'06.8"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573397

MPO(6603888-01)

PARTIE 3  
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

**\*716 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) – 2013**

Partie 2 – Page 1 de 65

**HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE, Centre des Services de communications et de trafic maritimes, CORRECTION À L'ADRESSE POSTALE**

1) MODIFIER

Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Agent responsable Opérations – SCTM  
Centre des SCTM Halifax  
50, chemin Discovery  
Case postale 1000  
DARTMOUTH, NS B2Y 3Z8

POUR LIRE

Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Agent responsable Opérations – SCTM  
Centre des SCTM Halifax  
10, Hudson Way  
DARTMOUTH, NS B2Y 3Z8

2) AJOUTER L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE :

[SUPVRMCTS@MAR.DFO-MPO.GC.CA](mailto:SUPVRMCTS@MAR.DFO-MPO.GC.CA)

Partie 2 – Page 2 de 65

3) MODIFIER LE TABLEAU **SCTM Halifax / VCS – Communications navire/terre**

Halifax 44°41'03"N 63°36'35"W	C12 C14 C16 C70			
----------------------------------	--------------------------	--	--	--

POUR LIRE

Shannon Hill 44°41'03"N 63°36'35"W	C12 C14 C16 C70			
---------------------------------------	--------------------------	--	--	--

**PARTIE 3  
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

Partie 2 – Page 20 de 65

**PORT AUX BASQUES, TERRE-NEUVE ET LABRADOR, Centre des Services de communications et de trafic maritimes  
AJOUT D'UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE**

1) Sous No. de téléphone, ajouter le numéro de téléphone suivant :

709-695-2168 bureau des avis à la navigation

Partie 2 – Page 32 de 65

**SAINT JOHN, NOUVEAU-BRUNSWICK, Centre des Services de communications et de trafic maritimes, changement aux services.**

1) MODIFIER

Services en français et en anglais

POUR LIRE

Services **radio disponibles** en français et en anglais

Partie 2 – Page 33 de 65

2) MODIFIER la position de Cape Blomidon, N-É (version française seulement)

**SCTM Saint John / VAR – Communications navire/terre**

Cape Blomidon, N-É ● 45°12'55"N 64°24'05"W	<b>C16</b> C24 * C26 * C70 C71			
---	--	--	--	--

POUR LIRE

Cape Blomidon, N-É ● 45°13'55"N 64°24'05"W	<b>C16</b> C24 * C26 * C70 C71			
---	--	--	--	--

3) CORRECTION AU TABLEAU **SCTM Saint John / VAR Diffusions** (version française seulement)

HEURES UTC	FRÉQUENCES	CONTENU
0140	2749J3E C21B Lockeport Saint John  C83B Yarmouth Cape Blomidon	<b>RADIOTÉLÉPHONIE : (Anglais suivi du Français)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La situation maritime technique et prévisions maritimes et prévisions de la hauteur des vagues pour les régions 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207 et 208.</li> <li><b>Prévisions météorologiques et prévisions de l'état de la mer pour les aires marines 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207 et 208.</b></li> <li>➡Prévisions météorologiques américaines pour les eaux côtières (de Eastport, <b>NouvelleÉcosse</b> à Schoodic Point, Maine) et les eaux de mer ouverte (du golfe du Maine à la limite de la Haye).</li> <li>Avis à la navigation pour les régions de la Baie de Fundy, de la côte sud et de la côte ouest de la Nouvelle-Écosse.</li> </ul>

RAYER COMME SUIT :

**SCTM Saint John / VAR Diffusions**

HEURES UTC	FRÉQUENCES	CONTENU
------------	------------	---------

Pêches et Océans Canada – Publication officielle de la Garde côtière canadienne

**PARTIE 3  
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

**SCTM Saint John / VAR Diffusions**

HEURES UTC	FRÉQUENCES	CONTENU
0140	2749J3E C21B Lockeport Saint John  C83B Yarmouth Cape Blomidon	<b>RADIOTÉLÉPHONIE : (Anglais suivi du Français)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La situation maritime technique et prévisions maritimes et prévisions de la hauteur des vagues pour les régions 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207 et 208.</li> <li>• <del>Prévisions météorologiques et prévisions de l'état de la mer pour les aires marines 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207 et 208.</del></li> <li>• ➡ Prévisions météorologiques américaines pour les eaux côtières (de Eastport, <del>NouvelleÉcosse</del> à Schoodic Point, Maine) et les eaux de mer ouverte (du golfe du Maine à la limite de la Haye).</li> <li>• Avis à la navigation pour les régions de la Baie de Fundy, de la côte sud et de la côte ouest de la Nouvelle-Écosse.</li> </ul>

4) Pour les heures de diffusions 0720, 1040, 1120, 1640, 1920, 2040, 2320 et Continu, dans la colonne « Contenu » MODIFIER : (Version française seulement)

- Prévisions météorologiques américaines pour les eaux côtières (de Eastport, ~~NouvelleÉcosse~~ à Schoodic Point, Maine) et les eaux de mer ouverte (du golfe du Maine à la limite de la Haye).

RAYER COMME SUIVIT :

- Prévisions météorologiques américaines pour les eaux côtières (de Eastport, ~~NouvelleÉcosse~~ à Schoodic Point, Maine) et les eaux de mer ouverte (du golfe du Maine à la limite de la Haye).

Partie 2 – Page 44 de 65

**SYDNEY, NOUVELLE-ÉCOSSE, Centre des Services de communications et de trafic maritimes, CHANGEMENT aux services**

1) MODIFIER  
Services en français et en anglais

POUR LIRE  
Services ~~radio disponibles~~ en français et en anglais

2) MODIFIER L'ADRESSE COURRIEL  
[mctssyd@dfo-mpo.gc.ca](mailto:mctssyd@dfo-mpo.gc.ca)

POUR LIRE  
[mctssyd@dfo-mpo.gc.ca](mailto:mctssyd@dfo-mpo.gc.ca)

Part 2 – Page 45 de 65

**3) MODIFIER LE TABLEAU SCTM Sydney / VCO – Communications navire/terre**

Pointe Escuminac, N-B 47°04'25"N 64°47'53"W	C16 C26 * C27 * C70			
--	------------------------------	--	--	--

POUR LIRE

Pointe Escuminac, N-B 47°04'25"N 64°47'53"W	C16 C26 * C24 * C70			
--	------------------------------	--	--	--

PARTIE 4  
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Chapitre 1 — Paragraphe 157

Supprimer : de tribord NN2 (970.5)

Remplacer par : cardinal Est (970.4), marquée « NN »,

(A2013-008.8)

Chapitre 2 — Paragraphe 112 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 5/2011)

Supprimer : 1,6 m (2010)

Remplacer par : 2 m (2013)

(Q2013-039.1)

Chapitre 2 — Paragraphe 112 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/2012)

Supprimer : 1,7 m (2010)

Remplacer par : 1,5 m (2013)

(Q2013-039.2)

Chapitre 2 — Aux environs du paragraphe 112

Annuler le diagramme **GROSSE-ÎLE-NORD** et le remplacer par le nouveau diagramme **GROSSE-ÎLE-NORD** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

**GROSSE-ÎLE-NORD** – PDF format <http://www.notmar.gc.ca/fra/services/notmar/Grosse-ile-Nord-2013-06-20.pdf>

(Q2013-039.3)

Chapitre 3 — Paragraphe 47

Supprimer : « Un **alignement lumineux** ... quais de Pictou. »

Remplacer par : **Norway Point** est située à l'Ouest des quais de Pictou. La **bouée** lumineuse de tribord (908.3), marquée « SJ20 », est mouillée à 0,5 mille au SE de Norway Point et jalonne l'entrée d'un chenal étroit, dans le premier tronçon de la rivière.

(A2013-008.9)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu, troisième édition, 2009 —

Chapitre 1 — Paragraphe 55, après « 83 m de long. »

Insérer : La partie Ouest du quai est en ruine, l'amarrage y est interdit.

(Q2013-033.1)

PARTIE 4  
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 120 — Labrador, Camp Islands à Hamilton Inlet (y compris Lake Melville), première édition, 2004 —

Chapitre 3 — Après le paragraphe 157

Insérer : <sup>157.1</sup> **Conditions météorologiques.** — Pendant les mois d'été, les orages de masse d'air se forment souvent dans les parages de Lake Melville. Ces tempêtes se forment au-dessus du sol chaud et ont tendance à diminuer d'intensité à mesure qu'elles se déplacent au-dessus de la masse d'eau froide du lac. Les orages frontaux, qui peuvent aussi se produire dans la région, diminuent rarement d'intensité au-dessus de Lake Melville. Ces orages frontaux forment souvent une ligne continue d'activité orageuse, offrant peu de possibilités de les éviter. Les brises de mer, soufflant dans le sens de diverses parties du littoral, peuvent converger, ce qui entraîne plus d'activité orageuse. La foudre, les fortes pluies et les fortes rafales qui accompagnent ces tempêtes peuvent intensifier ces dernières près du littoral; la prudence s'impose.

(N2013-05.8)

CEN 303 — Welland Canal et Lac Érié, première édition, 1996 —

Chapitre 2 — Supprimer le paragraphe 74 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle 7/2011)

Remplacer par : <sup>74</sup> *Un **mouillage spécial** se trouve sur le côté Ouest de Black Rock Canal, en dedans de la jetée au 42°53'45"N, 78°54'15"W. (Pour obtenir des renseignements sur les limites et les règlements, voir 33 CFR 110.1 et 110.84, chapitre 2 du U.S. Coast Pilot 6.)*

(C2013-012.01)

INDEX — Après « Big Otter Creek, 43 »

Supprimer : Bird Island, 18

(C2013-012.02)

INDEX — Après « Big Otter Creek, C4/P27 » (version impression sur demande)

Supprimer : Bird Island, C2/P74

(C2013-012.03)

CEN 304 — Detroit River, Lac Sainte-Claire, St. Clair River, première édition, 1996 —

Chapitre 1 — Avant le paragraphe 27

Supprimer : **Lower Livingstone Channel**

Remplacer par : **Cours inférieur de Livingstone Channel**

Chapitre 1 — Paragraphe 27, après « cours supérieur de Livingstone Channel, »

Insérer : le cours inférieur de

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 118.

(C2013-013.01)

PARTIE 4  
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre 2 — Supprimer le paragraphe 11

Remplacer par : <sup>11</sup>*Le chenal maritime du lac Sainte-Claire a été établi par le dragage d'un chenal de 16 [13,9] milles de long à travers le lac, à partir de la tête de Detroit River, s'orientant au NE jusqu'à St. Clair Cutoff Channel, situé à l'embouchure de St. Clair River. Le chenal est jalonné par des feux et des bouées (lumineuses et non lumineuses) et un alignement lumineux, orienté à 227,7° et situé au NE de Peche Island, marque son extrémité aval. Le feu antérieur est équipé d'un racon et les navires, même de faible tirant d'eau, ne doivent pas passer trop près. Le feu de Lake St. Clair (42°27'55"N, 82°45'15"W), d'une altitude de 52 pieds [15,8 m], reposant sur une tour carrée blanche sur base cylindrique, est placé sur le côté NW du chenal dans la petite courbe située presque à mi-distance; le feu est équipé d'un racon.*

(C2013-013.02)

Chapitre 3 — Paragraphe 14, après « alignement lumineux, orienté à »

Supprimer : **041°**

Remplacer par : **041,1°**

(C2013-013.03)

Chapitre 3 — Paragraphe 169, après « feu de Fort Gratiot »

Supprimer : (43°00,4'N, 82°25,4'W)

Remplacer par : (43°00'23"N, 82°25'21"W)

(C2013-013.04)

INDEX — Supprimer « Lower Livingstone Channel, 3 »

Remplacer par: Lower Livingstone Channel, cours inférieure de, 3 »

CEN 305 — Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur, première édition, 2000 —

Chapitre 1 — Paragraphe 15, après « feu de Fort Gratiot »

Supprimer : (43°00,4'N, 82°25,4'W)

Remplacer par : (43°00'23"N, 82°25'21"W)

(C2013-014.01)

Chapitre 3 — Paragraphe 43, après « Gaffney Point »

Supprimer : (46°00,7'N, 83°54,5'W)

Remplacer par : (46°00'42"N, 83°54'30"W)

(C2013-014.02)

Chapitre 3 — Paragraphe 51, après « Point aux Frenes »

Supprimer : (46°07,9'N, 84°01,7'W)

Remplacer par : (46°07'54"N, 84°01'42"W)

(C2013-014.03)

PARTIE 4  
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 78

Remplacer par : <sup>78</sup>*Course 3 et Course 4, pour le trafic montant et descendant, permettent de franchir la partie centrale de Lake Nicolet depuis les environs de **Ninemile Point** (46°23'36"N, 84°13'42"W) jusqu'à **Six Mile Point**, à 3,5 [3] milles au NNW. Le chenal offre une profondeur de 29 pieds [8,8 m] sur une largeur de 1500 pieds [457 m]. La route vers l'amont (côté Est du chenal) est marquée par un alignement lumineux orienté à 339,5°.*

(C2013-014.04)

Chapitre 3 — Paragraphe 80, après « *placé sur **Fréchette Point*** » (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 8/2011)

Supprimer : « (46°27,5'N, 84°16,9'W) ... orienté à 153° »

Remplacer par : (46°27'30"N, 84°17'00"W) et orienté à 323,4°, marque la route vers l'amont de Course 3. Un alignement lumineux, placé sur Six Mile Point et orienté à 153,1°

(C2013-014.05)

Chapitre 3 — Paragraphe 82, après « **Mission Point** »

Supprimer : (46°29,2'N, 84°18,2'W)

Remplacer par : (46°29'12"N, 84°18'12"W)

(C2013-014.06)

Chapitre 3 — Paragraphe 103, après « orienté à »

Supprimer : 076°

Remplacer par : 076,2°

(C2013-014.07)

Chapitre 3 — Paragraphe 179, après « **Point Iroquois (MI)** »

Supprimer : (46°29,1'N, 84°37,8'W)

Remplacer par : (46°29'06"N, 84°37'48"W)

(C2013-014.08)

Chapitre 4 — Paragraphe 11, après « **Point Iroquois** »

Supprimer : (46°29.0'N, 84°38.0'W)

Remplacer par : (46°29'06"N, 84°37'48"W)

(C2013-014.09)

Chapitre 4 — Paragraphe 17

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 8/2011

Supprimer : « *En juillet et août 1990, ... Browns Fishery.* »

(C2013-014.10)

Chapitre 4 — Supprimer le paragraphe 21

Remplacer par : <sup>21</sup>*Un phare s'élève sur **Crisp Point** et les bâtisses de la station désaffectée de la Garde côtière à Vermilion Point, situées à 4,5 [3.9] milles à l'Est de Crisp Point, forment de bons amers.*

(C2013-014.11)

PARTIE 4  
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre 7 — Supprimer le paragraphe 127

Remplacer par : <sup>127</sup>**Blake Point**, qui dénomme la pointe NE de *Isle Royale*, forme l'extrémité Sud de l'entrée de *Duncan Bay*. Le **feu de Blake Point** (48°11'28"N, 88°25'20"W), situé sur la pointe à une altitude de 40 pieds [12,2 m], repose sur une tourelle en treillis portant une marque de jour en losange rouge et blanche. Un haut-fond couvert de 11 pieds [3,4 m] d'eau gît à 0,3 [0,26] mille à l'Est du feu. **Five Foot Reef**, couvert d'au moins 4 pieds [1,2 m] d'eau, gît à 0,9 [0,8] mille à l'Est du feu; une bouée jalonne le côté Sud du récif. Un haut-fond couvert de 13 pied [4 m] d'eau gît à 1,2 [1] mille à l'Est du feu.

(C2013-014.12)

Chapitre 7 — Supprimer le paragraphe 128

Remplacer par : <sup>128</sup>Le **feu de Passage Island** (48°13'25"N, 88°21'56"W), d'une altitude de 78 pieds [23,8 m], repose sur une tour octogonale située à l'extrémité SW de *Passage Island (Michigan)* à 3,5 [3] milles au NE de *Blake Point*. La tour est aussi pourvue d'une radio pour les navigateurs actionnée par un signal sonore et d'un racon. Le signal sonore est mis en marche en appuyant cinq fois sur le bouton du microphone de l'émetteur radio VHF-FM, voie 83A.

(C2013-014.13)

Chapitre 7 — Paragraphe 141, après « pas à plus de 0,2 »

Insérer : [0,17]

(C2013-014.14)

Chapitre 7 — Paragraphe 148, après « **Point Houghton** »

Supprimer : (47°54.1'N, 88°54.0'W)

Remplacer par : (47°54'06"N, 88°54'00"W)

(C2013-014.15)

Chapitre 7 — Paragraphe 149, après « **feu de Isle Royale** »

Supprimer : (47°56.9'N, 88°45.7'W)

Remplacer par : (47°56'53"N, 88°45'40"W)

(C2013-014.16)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition 7/2013**

**PARTIE 5  
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

**ATLANTIQUE**

92 H4104	Dipper Harbour, brise-lames	Point Lepreau. 45 05 40.5 66 24 56.7	FI G	4s	4	Mât de révérence, 2 marques de jour carrées verte, blanche et noir. 6.1	Marques de jour ont un alignement de 140° et 320° Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année. <b>Carte:4116 Éd. 07/13(F13-012)</b>
907 H1262	<b>Norway Point - alignement</b>						Rayer du Livre.
908 H1262.1							<b>Carte:4437 Éd. 07/13(G13-040, 041)</b>
970.4	Bear Reef - Bouée lumineuse cardinale Est NN	46 00 44.2 62 26 17.2	Q(3) W	10s	.....	Espar noire, jaune et noire, marquée "NN".	Lum. 0.3 s; obs. 0.7 s; lum. 0.3 s; obs. 0.7 s; lum. 0.3 s; obs. 7.7 s. Saisonnier. <b>Carte:4420 Éd. 07/13(G13-085)</b>
970.5	Bear Reef - Bouée lumineuse NN2						Rayer du Livre. <b>Carte:4420 Éd. 07/13(G13-084)</b>
1173.01	The Swashway - Bouée lumineuse M12	47 06 52.7 64 58 36.4	FI R	4s	.....	Rouge, marquée "M12".	Saisonnier. (En place à longueur d'année). <b>Carte:4911 Éd. 07/13 (G13-069)</b>
1248.12	Shippegan South Gully - Bouée lumineuse TJ5	47 42 45 64 39 34.5	FI G	4s	.....	Espar verte, marquée "TJ5".	Saisonnier. <b>Carte:4913 Éd. 07/13 (G13-057)</b>
1248.13	Shippegan South Gully - Bouée lumineuse TJ6	47 42 50.4 64 39 36.9	FI R	4s	.....	Rouge, marquée "TJ6".	Saisonnier. <b>Carte:4913 Éd. 07/13 (G13-030)</b>
1248.131	Shippegan South Gully - Bouée lumineuse TJ7	47 42 48.6 64 39 38.4	FI G	4s	.....	Espar verte, marquée "TJ7".	Saisonnier. <b>Carte:4913 Éd. 07/13 (G13-054)</b>
1248.14	Shippegan South Gully - Bouée lumineuse TJ7/3				.....		Rayer du Livre. <b>Carte:4913 Éd. 07/13 (G13-042)</b>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition 7/2013**

**PARTIE 5  
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nom- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
<b>ATLANTIQUE</b>							
1250.7	Shippegan Gully - Bouée d'avertissement lumineuse TJA	47 43 23.5 64 40 05.8	Fl Y	4s	.....	Jaune, marquée "TJA".	Saisonnier.  Carte:4920 Éd. 07/13 (G10-003)
1257.6	Shippegan South Gully - Bouée lumineuse TJ28						Rayer du Livre.  Carte:4920 Éd. 07/13 (G13-047)
1257.7	Shippegan South Gully - Bouée lumineuse TJ29	47 43 34 64 40 02.4	Q G	1s	.....	Verte, marquée "TJ29".	Saisonnier.  Carte:4913 Éd. 07/13 (G13-070)
1257.8	Shippegan Harbour - Bouée lumineuse TJ30						Rayer du Livre.  Carte:4920 Éd. 07/13 (G13-053)
1258.1	Shippegan Harbour - Bouée lumineuse TJ31	47 43 41.6 64 40 04.9	Fl G	4s	.....	Espar verte, marquée "TJ31".	Saisonnier.  Carte:4920 Éd. 07/13 (G13-073)
1258.12	Shippegan Harbour - Bouée lumineuse TJ32	47 43 42.1 64 40 02.8	Fl R	4s	.....	Espar rouge, marquée "TJ32".	Saisonnier.  Carte:4913 Éd. 07/13 (G13-071)
1340.1 H1609	Belledune Point	47 54 27.1 65 49 55	Oc G	3s	11.1	10 Tour à claire-voie carrée; marques de jour rectangulaires vertes et blanches. 9.9	Lum. 2 s; obs. 1 s À longueur d'année.  Carte:4920 Éd. 07/13 (G13-088)
1340.2 H1610	Belledune, quai	Extrémité du brise- lames. 47 54 47 65 50 18.7	Oc R	3s	10	10 Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 10	Lum. 2 s; obs. 1 s. À longueur d'année.  Carte:4920 Éd. 07/13 (G13-089)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est  
Édition 7/2013**

**PARTIE 5  
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

**EAUX INTÉRIEURES**

855	Nottawasaga River Entrance								Rayer du Livre.  Carte:2283 Éd. 07/13(D13-011)
926	Three Mile Point	Sur la pointe. 45 20 46.3 80 05 20.7	Fl W	4s	12.9	5	Tour cylindrique blanche bandes horizontales rouges.  10.7	Saisonnier. (En place à longueur d'année).  Carte:2224 Éd. 07/13(D13-010)	
1395	Indian River							Rayer du Livre.  Carte:6021 Éd. 07/13(D13-005)	
1395.3	Hanna Point - Bouée lumineuse A20	45 05 39.3 79 33 39.2	Fl R	4s	.....	.....	Espar rouge, marquée "A20".	Saisonnier (En place à longueur d'année).  Carte:6021 Éd. 07/13(D13-006)	
1497.3	Cyclone Island	Sur un récif près du chenal. 49 19 36.6 94 51 18.7	Fl W	4s	6.7	6	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, carré vert au centre.  5.1	Saisonnier.  Carte:6215 Éd. 07/13 (D13-003)	
1509	Pork Point	Extrémité Nord de l'île, NE. de la pointe. 49 05 50 94 21 38.8	Fl W	4s	7.3	6	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, triangle rouge au centre.  6.1	Saisonnier.  Carte:6214 Éd. 07/13 (D13-004)	

Avis aux Navigateurs - Édition mensuelle de l'Est  
Édition /2013

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE  
RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur..... Date.....

Adresse de l'expéditeur: .....  
Numéro Rue

Ville: ..... Prov. / Pays: ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur (si approprié): .....

Date de l'observation: ..... Heure (UTC): .....

Position géographique: .....

Coordonnées de la position: Lat: ..... Long: .....

Méthode de positionnement:  DGPS  GPS avec WAAS  GPS  Radar  Autre

Système de référence géodésique utilisé:  WGS 84  NAD 27  Autre

Exactitude estimée de la position: .....

N°. de la carte: ..... Informations:  NAD 27  NAD 83

Édition de la carte: ..... Dernière correction appliquée: .....

Publications en cause: (mentionner le volume et la page).....

\*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

*Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides  
à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des  
signaux de brume.

[atn-aln@dfo-mpo.gc.ca](mailto:atn-aln@dfo-mpo.gc.ca)

OU

Hydrographe fédéral  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers  
à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions  
Nautiques" semblent être nécessaires.

[CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA](mailto:CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA)

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: [info@dfo-mpo.gc.ca](mailto:info@dfo-mpo.gc.ca)  
(Veuillez inclure votre code postal et votre adresse de courriel)